



Paris, le 14 novembre 2018

## **APF France handicap et Pôle emploi s'engagent pour faciliter l'insertion professionnelle durable des personnes en situation de handicap**

Afin d'améliorer l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi en situation de handicap, APF France handicap et Pôle emploi ont conclu un accord de partenariat pour une période de trois ans (2018-2021). Celui-ci traduit la volonté des deux parties de renforcer leur accompagnement auprès de ce public et de faciliter durablement son insertion sur le marché du travail.

Dans le cadre de cette collaboration, plusieurs axes de travail commun sont identifiés comme prioritaires :

- Sur la base du développement de relations continues entre les directions régionales d'APF France handicap et de Pôle emploi, les partenaires définiront des complémentarités d'intervention pertinentes au sein de chaque territoire.
- Dans le cadre du partenariat, les conseillers entreprises de Pôle emploi seront sensibilisés à l'offre de formation d'APF France handicap. Ils pourront ainsi présenter aux employeurs les solutions les plus adaptées pour réussir l'intégration de collaborateurs en situation de handicap.
- Afin de sécuriser l'intégration et le maintien en emploi des agents de Pôle emploi en situation de handicap, APF France handicap continuera de délivrer à ces agents, à leurs managers, aux acteurs des ressources humaines et aux correspondants handicap de l'établissement des formations spécifiques.
- Par ailleurs, APF France handicap, à travers son réseau APF Entreprises, complètera les connaissances des conseillers Pôle emploi sur les entreprises adaptées et les Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT). Les conseillers de l'établissement pourront ainsi mieux promouvoir les opportunités professionnelles proposées par ces structures auprès des personnes en situation de handicap. Le développement des compétences des demandeurs d'emploi en situation de handicap dans les métiers et secteurs en tension constituera un enjeu-clé dans ce contexte.
- Enfin, ce partenariat encadrera la co-production par APF France handicap et Pôle emploi de solutions innovantes pour améliorer l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Cette mobilisation conjointe des expertises d'APF France handicap et de Pôle emploi contribuera à la réalisation des objectifs définis dans le cadre de la concertation menée par le gouvernement en 2018 sur la réforme des politiques d'emploi des travailleurs handicapés.

Un comité de pilotage national se réunira une fois par an pour dresser un état des lieux des actions mises en œuvre par les partenaires et définir de nouvelles orientations.

**Contacts presse :**

*APF France handicap* : Sophie Lasbleis : 01 40 78 56 59 / 06 89 74 97 37

*Pôle emploi* : Léo Le Bourhis : 01 40 30 66 69 / 06 21 40 67 52